SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 8 MARS 1916 — No. 19

ABONNEMENTS
Canada.............. $1.00 par année
Etats-Unis......... 1.50 " "
Europe.............. 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 10 cents
Chaque insertion subséquente 5 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

... concernant le journal ... doivent être adressées :
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

LA LOI THORNTON

La suppression de la clause bilingue est maintenant à peu près un fait accompli. La législature votera en troisième lecture dans quelques heures.

La langue française se trouve donc maintenant sans un atôme de droit—aux yeux du gouvernement Norris.

Il est vrai que le gouvernement Norris n'aura pas seul un mot à dire dans cette affaire !

On pourra constater avant longtemps que des lois du genre de la loi Thornton ont une vie plus accidentée que la blanche brebis qui broute dans les champs.

Les Canadiens-français du Manitoba sont conscients de la situation. Ils se groupent, ils se comptent, ils s'organisent.

Nous avons, croyons-nous, le temps et les moyens de faire face à la persécution.

Comme dans toutes réunions délibérantes, il pourra d'abord y avoir au sein de nos comités d'assez longues discussions, des divergences d'opinion même, sur les *moyens* d'actions. Mais l'important c'est que la bonne volonté la plus entière préside à nos réunions. Avec cet élément essentiel nous aurons vite fait de passer à l'organisation proprement dite, et nous pourrons bientôt imprimer à la Résistance un caractère nettement déterminé.

Pour le moment ça va bien : le ralliement paraît complet. Si nous parvenons à faire bloc entièrement, nous pourrons donner au gouvernement Norris un coup de poing d'une certaine vigueur....

VERDUN

L'armée française résiste à la ruée allemande sur Verdun.

C'est une mêlée terrible.

Tout ce que la science moderne a pu créer d'engins de destruction est mis en œuvre par les Allemands dans un effrayant effort pour percer la ligne française.

Mais c'est en vain. La ligne française plie un peu ici et là, pour s'arc-bouter davantage ; puis elle décime de son incomparable artillerie les masses compactes des hommes de la Germanie. Et après chaque engagement le général Joffre, suivant en cela du reste sa tactique invariable, recommence à occuper le faible espace de terrain qu'il avait momentanément abandonné à l'ennemi.

Et il y a des signes que la Victoire est sure—peut-être dans un avenir assez rapproché. La situation de l'Allemagne s'aggrave considérablement. Ce que la censure laisse pénétrer jusqu'à nous révèle un malaise profond à Berlin. Il y a eu tant de légions d'hommes détruites, annihilées, fondues, sans résultat vital ! Il y a eu tant d'argent de dépensé, sans compensation sérieuse au point de vue stratégique. Après tant de coups de bélier, après tant de milliards engloutis, après tant de sang versé, l'armée française est encore debout, plus forte qu'au début de la guerre; la Russie a doublé le nombre de ses soldats et s'est procuré des canons; l'Italie occupe deux millions d'Autrichiens; l'Angleterre resserre toujours son blocus. Même la situation des Balkans, si gravement compromise pour les Alliés naguère, se transforme; ne voyez-vous pas les Russes qui s'avancent dans l'Asie Mineure ? ne voyez-vous pas que l'armée du général Sarrail à Salonique est une écharde terrible dans le flanc de la Turquie? Pour employer une expression du général Galliéni, nous assisterons sous peu *au dernier effort de la Bête Fauve blessée à mort.*

Certes il y aura encore de rudes combats, mais le jour où le peuple allemand se rendra compte de l'inutilité de son effort on verra filtrer partout à l'étranger des suggestions de paix : ce sera l'Allemagne qui tâtera le terrain et essayera d'arrêter l'effusion du sang qu'elle a elle-même commencée.

M. NORRIS

Le premier-ministre s'est plaint hier à la législature qu'on mettait sa parole en doute sur certaine question.

Pauvre homme il n'a pas fini !

Après avoir menti à sa parole vis-à-vis les Canadiens-français comme il vient de le faire, il peut s'attendre à ne pas être cru souvent. C'est la rétribution qui commence.

DEMARCHES OPPORTUNES

A sa dernière séance, vendredi le Conseil de Ville de Saint-Boniface a passé une résolution remerciant le Conseil de Ville de Québec de s'intéresser à la situation des Canadiens-français d'Ontario et du Manitoba. On sait que le maire et les échevins de la ville de Québec présenteront au gouverneur-général une requête sollicitant la protection des droits des minorités dans ces deux provinces.

L'Honorable J. A. Désy

Les journaux de la province de Québec nous annoncent la nomination de M. Désy comme juge aux Trois-Rivières. Le nouveau magistrat remplit la vacance créée par la mort du juge Tourigny.

Le nouveau juge, qui n'a que trente-huit ans, était bâtonnier général de la province de Québec.

Un scandale politique en Saskatchewan

Les accusations portées par le député conservateur Bradshaw à la Législature de la Saskatchewan ont amené une crise au sein du gouvernement Scott. Deux ministres, cinq députés et toute une ribambelle de politiciens sont impliqués dans des tripotages d'argent.

Le premier-ministre Scott est parti pour Bahama il y a dix jours, en voyage de santé. L'Hon. M. Calder, premier-ministre intérimaire a dû accorder une enquête royale, qui sera nommée immédiatement et siègera sans tarder.

Le sénateur Davis, un libéral ardent, se déclare l'adversaire du parti libéral local.

On prédit la chute du gouvernement Scott à brève échéance.

Dans l'Alberta s'ébauche aussi une histoire d'argent qui fera, dit-on, sauter et sursauter le monde politique.

2,384 FABRIQUES POUR LES OBUS

Londres, 3.—Il y a aujourd'hui 2, 384 établissements en Angleterre travaillant à la fabrication d'obus et de munitions sous le contrôle du ministre des Munitions. La première manufacture de ce genre fut mise sous la surveillance du gouvernement le 12 juillet 1915.

VALEUR DU BILINGUISME

Nous empruntons à *La Liberté* le rapport suivant de la conférence donnée par le révérend Frère Joseph à l'Union Canadienne le 25 février dernier :

Dimanche soir, le 27 février, le Rév. Frère Joseph, principal de l'Ecole Provencher, a donné une conférence sur le système bilingue du Manitoba dans la salle de l'école, sous les auspices de l'Union Canadienne. La salle était remplie. Parmi les auditeurs on remarquait l'honorable juge Prendergast, les députés de Saint-Boniface, d'Iberville et de Sainte-Rose. La séance fut présidée par M. le docteur Laurendeau, qui présenta le conférencier.

Pendant près de deux heures le Rév. Frère Joseph, avec toute la compétence que lui donne sa longue expérience, traita la question bilingue sous toutes ses faces. Il raconta comment il avait persuadé les Chevaliers de Colomb—du moins ceux qui étaient présents à sa conférence de Winnipeg—des avantages de l'enseignement de deux langues. Il fit aussi le récit de sa passe d'armes avec les membres du *School Masters Club*, de Winnipeg, dont il fait partie. Ayant appris par accident—car on avait bien eu soin de ne pas le notifier—qu'il y avait une réunion pour organiser une délégation au gouvernement, il s'y était rendu. Une résolution fut proposée demandant l'abolition du bilinguisme. Il prit la parole et commença par demander aux instituteurs présents si quelqu'un d'entre eux parlait une autre langue que l'anglais. Pas un n'osa se lever. Sur quoi le Frère Joseph leur fit remarquer qu'ils étaient pourtant porteurs de diplômes universitaires attestant qu'ils parlaient une langue étrangère. Pour toute réponse on lui dit qu'on lisait le français ! Il demanda ensuite si quelqu'un avait jamais fréquenté ou dirigé une école bilingue. Pas un seul ne l'avait jamais fait.

Fort de ces aveux le Frère Joseph dit qu'il était étonné de voir des hommes discuter une question dont aucun ne connaissait le premier mot. Il leur expliqua trois quarts d'heure durant les avantages du système bilingue et leur dit de ne pas manquer d'ajouter partout où serait publiée leur résolution que lui, seul membre du club ayant l'expérience du bilinguisme, protestait de toutes ses forces contre son contenu. Il leur demanda de faire partie de la délégation qui irait au Parlement. On lui dit qu'on l'avertirait si on y allait. En dépit de tout cela, le club publia la résolution sans en avertir son auteur.

Le Frère Joseph dit que la province était actuellement divisée en deux camps bien tranchés : les bilingues et les unilingues. Il attribua ce résultat à la campagne qui mène depuis quatre ans contre le bilinguisme le *Free Press* de Winnipeg. Il rappela les 63 articles publiés par ce journal par un individu bien connu et le 47ème faisant l'éloge de l'Ecole Provencher. Il croyait, déclara-t-il, pendant un temps à la sincérité de l'auteur de ces articles, lorsque l'automne dernier il lui reprocha l'injustice d'un compte-rendu de cette même école. Le scribe, acculé au pied du mur, lui répondit : *There is no doubt that your school is excellent and if all schools were as yours I would be out of a job !"*

Le conférencier fit remarquer l'évolution des idées dans l'attaque contre les écoles bilingues. On affirma pendant longtemps que les Canadiens-français avaient des droits spéciaux et qu'il ne fallait pas confondre leur situation avec celle des autres nationalités. C'était une simple manœuvre pour nous empêcher d'agir et nous imposer silence. Le *Free Press*, qui a répété cela maintes et maintes fois, a jeté le masque et déclara ces jours derniers qu'aucune nationalité, à part l'anglaise, ne possédait de droits, constitutionnels ou autres. Les Pères de la Confédération n'étaient que quelques individus—intelligents et disposés—mais à cette époque les nationalités venues depuis n'entraient pas dans leur esprit. Le droit naturel, celui qu'a le père de faire instruire ses enfants comme il le juge bon, on ne connait pas plus cela au *Free Press* qu'au parlement de Winnipeg. Et ici le Frère Joseph lit un extrait de la déclaration de Sir Joseph Pope, insérée dans la colonne des sports, à l'effet que la lutte contre le français au Canada est "une effronterie alarmante, imaginée par un humoriste de la plus belle eau." Sir Joseph Pope parle de "l'insanité de ceux qui ont choisi cette heure suprême et solennelle de notre pays pour rallumer les anciennes dissensions parmi nous. Il ajoute qu'il n'y a rien d'incompatible entre la loyauté à la Couronne Britannique et l'amour que l'on a pour sa langue maternelle.

Le Frère Joseph fait ensuite un rapide historique de la question scolaire depuis l'entrée du Manitoba dans la Confédération et en arrive à la période du bill rémédiateur et de l'arrangement Laurier-Greenway. Il se rappelle avoir entendu à la Chambre de Winnipeg pendant la discussion du bill rémédiateur à Ottawa un député orangiste—mort depuis—s'écrier : "*Si jamais ce bill est adopté, je monte à cheval et je passe à travers la Constitution du pays !*" Voilà bien la quintessence de l'esprit orangiste auquel obéissent aujourd'hui les députés en train d'abolir le système bilingue. Il rappelle aussi comment une pluie providentielle fit échouer l'essai de brûler ce bill en effigie à Winnipeg.

Dans l'arrangement Laurier-Greenway, on mit les Canadiens-français sur le même pied que les autres nationalités pour faire un double jeu politique. On voulait pouvoir dire dans Québec qu'on avait donné quelque chose aux Canadiens-français et dans Ontario qu'on les avait mis sur le même pied que les Chinois, les Doukhobors, etc.

La minorité manitobaine ne fut jamais consultée dans cet arrangement, ne l'accepta jamais comme un règlement définitif, mais tâcha d'en tirer le meilleur parti possible, tout en continuant à réclamer tous ses droits.

Le conférencier analysa ensuite le discours de l'honorable Dr Thornton et le rapport sur lequel on s'appuie pour faire l'œuvre rétrograde et injuste contenue dans le bill rayant la clause bilingue. Il fit remarquer que la comparaison que l'on fait entre les écoles de Winnipeg et de la campagne est souverainement injuste. A Winnipeg à cause de l'ambiance anglaise les enfants des autres nationalités arrivent à l'école avec une certaine connaissance de l'anglais : ce qui ne peut avoir lieu dans les campagnes isolées. De plus, toutes les écoles indiquées dans le rapport sont des écoles d'une seule classe ou à peu près. On en a éliminé nos grandes écoles pour forcer les conclusions. Le parti pris perce partout. Les 111 écoles polonaises et ruthènes déjà établies, d'après le rapport montrent les sacrifices qu'on fait ces populations récemment venues parmi nous pour faire instruire leurs enfants. Un inspecteur anglais lui a dit qu'il avait trouvé dans l'une de ces écoles 135 enfants dans une seule classe et dans une autre 160 dans 2. Les élèves, garçons et filles, se tenaient debout. Il n'y avait pas de place pour les asseoir.

On parle beaucoup de l'octroi du gouvernement. Sait-on à quoi il se réduit ? A 65 sous par jour de classe pour aider à payer le maitre ou la maitresse, soit au plus $130 pour les 200 jours d'écoles, qui en certains endroits ne sont pas possibles. Chaque arrondissement doit payer les frais de construction de l'école et les autres dépenses qui dans les plus petits centres montent de $800 à $1,000.

Dans l'Ecole Provencher et la plupart des autres, voici le programme : 1ère année ou 1er grade, on enseigne seulement le français; 2ème grade 1 heure d'anglais par jour; 3ème grade 1½ heure. Dans les 4ème, 5ème et 6ème la moitié du temps est consacré à chaque langue. Dans le 7ème grade et les autres grades supérieurs il n'y a plus qu'une heure de français par jour. C'est la méthode éprouvée par l'expérience et qui a fait reconnaitre l'Ecole Proencher comme la première de la province. Il ne faut pas commencer par construire les étages supérieurs avant les fondations. C'est cependant d'après ce principe qu'est fabriqué le rapport.

Dans les écoles anglaises rurales 40% sont en retard pour leur âge, tandis que dans les nôtres la proportion n'est que de 38%.

Les Anglais ont bien tort de s'apitoyer sur le sort des *foreigners*. Ils sortent de l'école bien mieux outillés pour les luttes de la vie que leurs enfants et il viendra un temps où leurs descendants cireront les bottes de ces étrangers. Ce sera la rétribution.

Le rapport est basé sur la visite d'un grand nombre d'écoles placées dans les conditions les plus défavorables. Il est simplement absurde de venir dire que les petits enfants ne parlent pas l'anglais. A voir le sérieux avec lequel on manie cet argument, c'est vraiment à hausser les épaules.

On parle sans cesse de ce qui pourrait arriver, tandis que l'on devrait parler de ce qui arrive en réalité comme conséquence de la clause bilingue. En fait, il est faux qu'elle amène les complications insinuées ou affirmées avec un aplomb digne d'une meilleure cause.

Les écoles bilingues ne sont pas inefficaces. C'est une affirmation démentie par mille faits.

Dans les *High Schools* anglais de la province, on consacre en moyenne 37% du temps à l'étude d'une langue étrangère, la plupart du temps le français, et l'on arrive, comme le constatait récemment un correspondant du *Free Press*, à un résultat nul. Pourquoi? Parce que l'on suit une méthode fausse. On ne devrait pas attendre le *High School* pour enseigner une autre langue.

Etrange inconséquence. On proscrit le français des écoles canadiennes-françaises et on le fait enseigner dans les *High Schools* anglais à des élèves anglais.

Le fonds de la question est la religion que l'on vise, sans vouloir l'avouer, à travers les langues nationales.

VOIX SYMPATHIQUES

Nous avons déjà remercié les *Hiberniens* de Winnipeg, qui ont voté récemment une motion de sympathie aux écoles bilingues. Nos amis les irlandais catholiques méritent qu'on signale hautement cette marque de fraternité. Aussi nous reproduisons de grand cœur leur Résolution :

The attempt being made by various elements in Canada to outdo even Prussian methods, in destroying by brute force the right of a parent to foster in his children a reverence for and attachment to the language of his fathers, is of particular interest to Irishmen, as the same methods have been employed to destroy our mother tongue.

The loss of her language has done more to destroy Irish nationality, and undermine the Irishman's attachment to the faith, than any other event in Irish history, not even excepting the conquest, and the ultra protestant attack upon the people of other than English tongue in this country is as much for the purpose of facilitating the spread of protestant propaganda, as it is forcibly extend the use of the English language.

The Irish Catholic in Canada has as much devotion for and as much stake in the land of his birth and his adoption as the most rabid Orangist in Canada, but unlike his orange brother he is emphatically of the opinion that the best way to engender loyalty and devotion to one's country is not to implant in the breast of the newcomer in Canada a rankling sense of injury and injustice that in nine cases out of ten he has came to this country to escape.

The people of Ireland, as well as the French in Canada, know what it is to suffer for faith and country. Victims of the cruellest persecution themselves, no country in the world treats its minority with more tolerance and generosity than does Ireland and Quebec and if this fact does not seem to make any impression on our opponents, it should at least teach the Catholic people of Irish and French descent in Canada that their salvation is unity, for surely no two peoples ever had so much in common.

The British Empire is battling today for the principle that small peoples have the right to live, without being oppressed by their greater neighbours, and carrying out this principle, Canada, as a loyal member of the Empire, should grant the various peoples within her borders the greatest freedom and liberty to cherish and perpetuate their mother tongue.

The plea of the coercionist in Canada has ever been that in order to have a united people we must have one language, yet they have ever before their eyes the greatest possible object lesson to the contrary, in the British Empire to which they would have us believe they are so greatly attached. Inside the British Empire there is unity of neither race, language, color, religion, or even of political institutions, yet there is no lack of loyalty and unity of action when occasion demands it.

The A. O. H. of Winnipeg wishes therefore to appeal to the spirit of broadmindedness and fair play which it feels certain finds an echo in most Canadian breasts, on behalf of brother Canadians, who, while loyal to Canada and the Empire, cherish an attachment to the language of their fathers, and would remind them that if the loyalty of any of the Empire seems to lack enthusiasm today it can be traced in every case to persecution and unjust laws. A survey of the different parts of the British Empire in the present great crisis, shows that true unity and co-operation exists in every case in inverse ration, as the particular unifying methods of our coercionist friends have been employed.

Winnipeg Division A. O. H. therefore wishes to place on record that,

Whereas, an attempt is being made in different parts of this country by a noisy and unpatriotic minority to forcibly deprive the French Canadians and other non-English speaking Canadians of their language, and

Whereas, we have welcomed to our shores citizens of every European country and many who were unjustly deprived of their citizenship at home by tyrant oppressors, particularly the Poles and Ukrainians, and

Whereas, those people have every right to access to their ancient and voluminous literature through an acquaintanceship with their mother tongue which they desire to teach their children in the schools of the land in conjunction with the study of the English language, and

Whereas, unjust and reactionary laws inevitably result in discord and discontent, and produce results opposite to those intended, and

Whereas, under the guise of creating greater national unity, the main purpose of the coercionists is to lay the Catholic faith, which is held by the greater bulk of non-English speaking Canadians, open to Protestant attack, the disastrous results of which amongst our own people are unfortunately too evident, especially on this continent, and

Whereas, the crowning glory of Ireland and her people has ever been their devotion to the principes of liberty, tolerance and fair dealing as between people and creeds, sharing these qualities with the splendid Catholic people settled on the banks of the St. Lawrence.

Therefore, be it resolved, that this, the Winnipeg Division of the A. O. H. taking the history of their own people as a guide, hereby denounce and condemn as bigoted, unchristian and as calculated to work serious injury to the best interests of Canada and the Empire, the attempt being made in this country to destroy the French and other non-English languages ;

That being convinced that the main attack is directed against our church, we hereby call upon all Irish Catholics in Canada to remember that during the long dreary centuries of her martyrdom for faith and fatherland, the only true friend of Ireland was Catholic France; that later, when our people, ravaged by famine and pestilence, the direct result of the still more pestilential laws, were exiled from their native land and thrown upon the rocky shores of Canada, it was the poor Catholic peasants of New France who nursed them back to health, or tenderly laid them in their last long sleep in consecrated soil, and let us reach out now in return a helping hand to these same people struggling to maintain their language and their right; and that copies of these resolutions be sent to the provincial governement, the local daily press, the *North-West Review*, Archbishop Sinnott, Winnipeg, Archbishop Beliveau, St. Boniface, and the National Hibernian.

THOMAS BYRNE,
Recording Secretary.

L'epreuve du temps

(L'Evénement)

Comme réplique à des événements récents qui se sont passés à Ottawa et à Québec, toute la presse ontarienne entonne aujourd'hui le chant du *Might is Right* et proclame opiniâtrement que le fameux règlement 17 sera sévèrement appliqué en dépit de toutes les résistances. C'est folie !

Il se peut que, malgré les protestations de deux millions de Canadiens-français, loyaux au Roi et respectueux de l'autorité, le gouvernement de l'Ontario réussisse, par la force brutale, à faire observer sa loi persécutrice, illogique, inconstitutionnelle.

Il se peut que les efforts sincères de centaines et de milliers de Canadiens-anglais pour amener les sectaires orangistes à résipiscence soient aussi peu fructueux que les protestations du monde civilisé contre les atrocités allemandes.

Il se peut que les jugements du plus haut tribunal de l'empire soient eux-mêmes impuissants à réduire le stupide entêtement de cette majorité, qui, d'ordinaire, se targue de son attachement aux institutions anglaises, mais qui passe outre aux décisions de la justice britannique, lorsque, comme dans l'affaire des écoles du Manitoba, elles ne sont pas de son goût.

Il se peut que les horreurs d'une véritable guerre civile, à cause de cette question, si simple au début, de l'enseignement bilingue dans l'Ontario, ne soit qu'une perspective agréable pour ces lointains adeptes de King Carson, et qu'ils ne s'apprêtassent depuis longtemps à tourner des armes illégalement acquises contre les enfants d'une race dont le sang noblement versé protège encore aujourd'hui, autour de Verdun et en Champagne, le drapeau de l'empire anglais menacé.

Il se peut que, cédant à leurs moins bons conseillers, une poignée d'hommes, de femmes et d'enfants, qui ont la sainte naiveté de penser que le fanatisme tombe devant l'héroïsme, aillent réaliser le vœu des persécuteurs en défendant par la violence un principe qui leur est plus cher que la vie même, et fassent ainsi plus de tort que de bien à leur propre cause et à celle de leurs descendants.

Mais il ne se peut pas que l'injustice, la violation du droit et des engagements solennels, la force brutale triomphent toujours !

De même que le temps travaille du côté des Alliés dans leur guerre contre les ennemis de la civilisation, de même le temps aidera les Canadiens-français à faire reconnaitre leurs droits dans l'Ontario. Ils n'étaient que 100,000, il y a vingt-cinq ans, ils ne sont que 250,000 en ce moment, ils seront 500,000 avant que ne s'écoule un autre quart de siècle. Lorsqu'ils auront le nombre, et ils sont certains de l'avoir un jour, les Canadiens-anglais de l'Ontario, leurs farouches persécuteurs d'aujourd'hui, s'inclineront devant eux avec respect et blâmeront les auteurs de l'inique règlement 17.

Cependant, à Ottawa comme à Dublin, les persécutés ne doivent pas oublier que leurs meilleures armes sont l'influence politique, l'union sincère, l'action constante mais constitutionnelle.

Les Canadiens-francais d'Ontario

Adressent une supplique au Roi d'Angleterre

Ottawa, 3.—Il y a eu assemblée hier soir à la salle Sainte-Anne dans le but de discuter la question scolaire d'Ontario.

Le point important de l'assemblée, a été la lecture de la requête qui sera présentée à Sa Majesté le Roi George V. Elle se lit comme suit :

"Nous demandons à Votre Majesté, une faveur signalée. Nous sommes de loyaux sujets de la couronne britannique. Dans cette terrible guerre qui se poursuit en ce moment, les Canadiens-Français ont pris une part active aux Dardanelles, à Salonique et en Flandre. Nous sommes les descendants de ces vaillants pionniers qui ont ouvert l'Amérique du Nord à la civilisation, et qui, après le traité de Paris, sommes passés sous la domination anglaise. C'est à cette époque qu'on nous a garanti nos droits et privilèges et qu'une constitution à cette fin nous fut accordée, après avoir été approuvée par tous les partis et tous les intéressés du temps. Aujourd'hui, on semble se faire fi de cette constitution. Pendant qu'en ce moment les Canadiens-Français se battent dans les tranchées pour l'Angleterre, la législature d'Ontario défend l'usage de la langue française à nos enfants dans les écoles. Nous demandons à Votre Majesté que nos libertés nous soient rendues. Nous demandons que justice soit faite par le conseil privé de Votre Majesté. En nous accordant ce que nous demandons, Votre Majesté aura droit à toute notre gratitude."

LE GENERAL HUGHES

(La Patrie)

Le général Hughes partira au mois d'avril pour le front, et l'on prête à Sir Robert Borden l'intention de se rendre à Londres au commencement de l'été.

Il est fort possible que Sir Sam Hughes songe à prendre le commandement en chef des troupes canadiennes sur les champs de batailles.

LA GARE BONAVENTURE

La gare Bonaventure de la compagnie du Grand Tronc, à Montréal, construite il y a quelque 25 ans, a été complètement détruite mercredi, par un incendie dont la cause est attribuée à des fils électriques défectueux.

LE CARDINAL GIBBONS DENONCE LA PROHIBITION

L'illustre prélat américain ne veut pas une prohibition d'Etat.—Les raisons qu'il donne.

Baltimore, Md., 24.—Bien que partisan déclaré de la tempérance et de l'option locale, le Cardinal Gibbons vient de dénoncer le projet de loi actuellement devant la législature à l'effet de proclamer la prohibition dans l'Etat du Maryland. Il s'est déclaré ouvertement dans ce sens devant une délégation des représentants d'hommes d'affaires de la ville affiliés en aucune façon au commerce des liqueurs.

"Je suis," dit-il, "fortement opposé à l'adoption, par la législature, d'une prohibition d'Etat, parce que je crois qu'une telle loi ne saurait être mise en vigueur dans une ville de l'importance de Baltimore et ses environs. Une loi de ce genre est contraire à la liberté et aux droits individuels et a pour effet d'encourager la fraude chez le peuple. L'histoire du monde démontre qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours chez le peuple une tendance à faire usage de boissons enivrantes. Je suis, de plus, opposé à l'adoption d'une telle loi parce qu'elle priverait l'Etat d'un fort revenu sans aucun résultat et cela, surtout, a un moment où la ville et l'Etat ont un si grand besoin de revenus.

"Toutefois, je suis fortement en faveur de la tempérance et chaque fois que j'ai le plaisir de confirmer une classe de garçons, je leur fait toujours promettre de s'abstenir de boissons jusqu'à l'âge de majorité. Je suis aussi un fort partisan de l'option locale et chaque fois qu'une majorité de citoyens d'un comté ou de toute partie de l'Etat désire voter sur cette question, ce désir devrait être entendu. Je n'hésite pas à dire que j'ai aidé grandement à supprimer la vente des liqueurs dans le comté de St. Mary. Dans ce cas j'étais convaincu que les circonstances locales demandaient la chose.

"De plus, il faut admettre que l'on abuse souvent de l'usage des vins et des liqueurs et que cela conduit à de lamentables résultats. J'ai depuis longtemps fait cette observation dans l'exercice de mon ministère, et, cependant, les meilleures choses peuvent porter à des abus. Par exemple, qu'y a-t-il de plus inoffensif que la langue? Nous connaissons tous les avantages sociaux et domestiques qui dérivent de la conversation, et, cependant, tous les jours le mauvais usage de la langue conduit au mensoge et à la calomnie, aux querelles, quelquefois aux rixes sanglantes et souvent au meurtre.

"Les amis de la prohibition aiment à accuser leurs adversaires d'être subventionnés par l'industrie des liqueurs. C'est la une très grave accusation, souvent sans le moindre fondement. Mais faudrait-il nous mettre un cadenas à la bouche à cause de l'intempérance accidentelle de la langue? Nous devrions réglementer l'usage des boissons enivrantes, tout comme l'usage de la langue, par des moyens convenables de protection.—RECLAME.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encouragèr les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

L'AVENIR.

La guérison de Mesdemoiselles Benoit et Dulong sont un exemple de ce que peuvent faire les PILULES ROUGES chez les jeunes filles faibles, chétives et maladives.

Avec une bonne santé la jeune fille peut considérer la vie sans crainte. Et toutes les mères qui le savent ont-elles assez le souci de l'avenir de leurs fillettes?

Mlle R. DULONG



"J'ai seize ans, je me porte bien mais j'ai longtemps été faible, chétive, avec des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur et un manque d'appétit. Le sang me montait tout à coup à la tête et j'étais alors prise de saignement de nez que l'on ne pouvait plus arrêter, j'étais si nerveuse qu'un rien me surprenait et était la cause de chagrins incontrôlables. Ma mère croyait que je ne pourrais vivre bien des années, et après m'avoir soignée du mieux qu'elle le pouvait, elle me fit prendre des Pilules Rouges. Le résultat dépassa ses espérances; tout de suite mon état changea et ma santé devint bonne en peu de temps." Mlle R. Dulong, 10, rue de l'Etang, Joliette, Que.

Les parents, qui veillent à la santé de leurs enfants, doivent faire bien attention de ne pas exposer les jeunes filles qui sont au moment de leur formation à des travaux trop fatigants et aussi de ne pas leur permettre des amusements ou des exercices trop sévères ni des veilles trop prolongées. De la façon dont la jeune fille traversera cette période de formation dépend sa santé future, car elle doit être la mère de demain et la femme de l'avenir.

On ne s'imagine pas combien est délicate cette époque où tout l'organisme féminin prend position pour plus tard, où le système acquiert son équilibre et son harmonie. C'est le moment où prennent racine ces terribles malaises qui désolent les jeunes femmes: anémie, pâles couleurs, irrégularités, lesquelles se traduisent plus tard par des maladies plus graves et trop souvent fatales, comme la consomption et le beau mal. Ce qu'il faut aussitôt que l'on voit une jeune fille prendre mauvais teint, pâlir, se plaindre de maux d'estomac, de faiblesse des reins, de maux de dos, c'est de consulter immédiatement le médecin spécialiste de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, le Dr Simard qui a fait des études approfondies des affections féminines en Europe, auprès des Drs DeVos et Capelle. Il prendra la jeune malade sous ses soins, lui prescrira ce merveilleux remède tonique et stimulant qu'on appelle les Pilules Rouges, connues depuis des années et préparées spécialement pour les femmes, sans alcool et sans opium. Sous l'influence de ce remède souverain, la jeune fille reprendra des couleurs, de la vivacité et de la force, et passera triomphalement la période de formation qui vous épouvantait, mais qui devient pour elle une épreuve salutaire et pleine d'avenir.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Comme par le passé, les consultations du Dr Simard sont tout à fait gratuites et se donnent tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis.

AVIS IMPORTANT.—Les Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c la boite, ou six boites pour $2,50; elles ne sont jamais vendues autrement qu'en boites contenant 50 pilules, jamais au 100; elles portent à un bout de chaque boite la signature de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE et un numéro de contrôle. Nous engageons notre nombreuse clientèle à refuser toute SUBSTITUTION. Lorsque vous demandez les Pilules Rouges, n'acceptez jamais un autre produit que l'on vous recommanderait comme étant aussi bon. REFUSEZ CATEGORIQUEMENT. Défiez-vous aussi des COLPORTEURS; les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte. Rappelez-vous que les PILULES ROUGES sont la grande SPECIALITE pour la femme, celle qui guérit tous les jours un grand nombre de personnes, ET QUI VOUS GUERIRA AUSSI.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, ECRIVEZ-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (LIMITEE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Mlle D. BENOIT



"Depuis de longs mois je ne me portais pas bien; j'étais découragée quand je commençais un ouvrage parce que je me sentais déjà accablée et que je n'avais pas de force. J'avais toujours des douleurs dans le dos et l'estomac, des étourdissements, peu d'appétit et d'autres symptômes plus graves, plus inquiétants qui se montrent surtout chez la jeune fille anémique et de la disparition desquels dépend la santé future. J'ai employé les Pilules Rouges qui m'ont fait du bien immédiatement; mes forces se sont augmentées et tous mes malaises sont disparus. Après quelque temps j'avais engraissé d'une façon surprenante et je me sentais on ne peut mieux. Maintenant, les Pilules Rouges sont le remède dont je me sers quand mes forces diminuent et que la fatigue persiste; quelques boites me remettent complètement." Mlle Délia Benoit, North Grosvenordale, Conn.

Le Problême chez la Femme

Trois Femmes Qui en Ont Fait l'Expérience, Disent Quel Moyen Prendre pour Etre en Santé au Cours de la Période Critique.

Le retour de l'âge est dans l'existence de la femme, la période la plus critique, et si à cette époque elle néglige sa santé, elle s'expose à des maladies et des douleurs sans fin. Toutes les femmes, partout, ne devraient jamais oublier qu'il n'y a pas d'autre remède aussi efficace que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, pour permettre à la femme de traverser l'âge critique sans danger. Lisez ces trois lettres:



Philadelphie, Pa.—"Je suis entrée dans la période du retour de l'âge, il y a cinq ans. J'avais constamment mal à la tête et dans le dos, avec des douleurs dans le bas du corps; j'avais aussi des bouffées de chaleurs qui me montaient à la figure, avec des étourdissements et des crises nerveuses. J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et je me sens comme une personne nouvelle; ma santé est meilleure et je n'ai plus ni douleurs ni maladies, comme j'en ai été si affligée avant de prendre votre merveilleuse médecine. Je le recommande à mes amies car je ne saurais trop le louanger". Mde Margaret Grassman, 759 N. Ringgold St., Philadelphia, Pa.

Beverly, Mass.—"J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pour la nervosité et la dyspepsie, à l'époque du retour de l'âge. Je m'en suis trouvée très bien et je le recommande toujours aux autres femmes qui souffrent comme j'ai souffert, et je leur ai fait essayer, et elles en ont retiré de fort bons résultats". Mde George A. Dunbar, 17 Roundy St., Beverly, Mass.

Erie, Pa.—"J'étais bien faible lorsque j'entrai dans la période du retour de l'âge, et j'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et sans cela, je crois que je n'aurais pas pu m'en tirer comme je l'ai fait. Même souvent encore, lorsque je ne me sens pas bien, je prends du Composé et tout de suite j'en éprouve les bons résultats. Je louange toujours vos remèdes, auprès des femmes qui souffrent, car je suis convaincue qu'elles s'en trouveront bien". Mde. E. Kisseling, 931 East 24th St., Erie, Pa.

Il n'y a pas un remède qui puisse soulager aussi promptement et aussi sûrement les femmes qui souffrent de maladies féminines, que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Les femmes qui veulent avoir des conseils gratuits et profitables, n'ont qu'à écrire à "Lydia E. Pinkham Medicine Co.", Lynn, Mass. Ce sont des femmes qui reçoivent ces lettres et y répondent—tout est confidentiel.

J. DAOUST, Tel. Main 5598 — E. DUGAL, Tel. Main 7469

DAOUST ET DUGAL

Entrepreneurs de Plomberie, Chauffage, Couvertures, Corniches et Plafonds Métallique.

Attention particulière pour Eglises, Couvents, Ecoles

Estimés fournis sur demande

Boite Postale 159

259 Avenue Provencher, St-Boniface, Man.

L'Hon. J. Bernier — H.P. Blackwood
Noel Bernier — Alex. Bernier

BERNIER, BLACKWOOD & BERNIER

Avocats et Notaires

Argent à prêter sur hypothèques. Placements de capitaux privé

Bureaux: 401 Bloc Somerset, Ave. du Portage, WINNIPEG

Telephones Main 2079 et 4767

A. J. H. Dubuc, Consul Belge — W. B. Towers, Louis P. Roy

Dubuc, Towers & Roy

Avocats et Notaires

Bureaux: 201 et 205 Edifice Somerset, Avenue du Portage, WINNIPEG

Téléphone Main 623
Casier Postal 443

J. A. BEAUPRE

Avocat, Notaire, etc.

308 McINTYRE BLOCK

Phone Main 1554

WINNIPEG

E. L. BETOURNAY, B. A.

AVOCAT

Bureau: Coin des rues Provencher et Aulneau, St-Boniface. Tél. M. 9068

Résidence: 121 rue Dumoulin, St-Boniface. Tél. M. 2797

LES

Montres de Birks

Sont sans contredit les plus en vogue. En achetant une montre de Birks, vous êtes sûrs d'avoir la montre qu'il vous faut.

La garantie de Birks sur tous nos montrea ess large, parceque chaque montre de Birks est d'une qualité incontestable vû le prix que voûs payez pour

Nous attirons votre attention sur les montres de Birks

HENRY BIRKS & SONS LIMITED

Porte & Markle

Géranto-Directeurs

Winnipeg

On parle français

Dr. F. LACHANCE

Des Hôpitaux de Paris

Spécialité: CHIRURGIE ET GYNECOLOGIE

Consultations: de 2 à 5 p.m.

Téléphones: Bureau: Main 2604—Rés. Main 2613

Bureau: Bloc Somerset, Avenue du Portage, WINNIPEG

Dr. N. LAURENDEAU

Ex-Interne de l'Hôpital St-Boniface

Bureau et résidence: 163 Avenue Provencher, St-Boniface

Téléphone Main 1392

Heures de consultations: 8 à 9 a.m. 1 à 5 p.m. 7 à 8½ p.m.

Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface

Dr Louis F. BOUCHE

DENTISTE

Gradué du Collège Dentaire de Chicago, Lauréat du Collège Dentaire de la Nouvelle Orléans, membre fondateur de la société de Stomatologie.

NOUVELLE ADRESSE

856 Rue Main, Bâtisse de la Great-West permanent Loan Co. au 7eme. étage.

Dr. W. LEMAIRE

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Bureau et Résidence: 60 Rue Marion, St. Boniface

Phone Main 5253

HOPITAL PRIVÉ

Heures de Bureau: de 8 à 9 a.m. 1 à 3 et 8 à 9 p.m.

J. GRYMONPRE

Notaire Public, J. P.

Licencié en droit de la Faculté de Paris

Telephone Main 1886

283 Avenue Provencher, ST-BONIFACE

Agent d'immeubles, Prêts hypothécaires, Assurances.

De Notaris Speckt Vlaamsch

F. DE GRAMONT

NOTAIRE

Achat et Vente de Propriétés Recouvrements de loyers et paiements. Prêts. Assurances.

300 Nanton Building, Winnipeg

Tél. M. 2143

ALFRED U. LEBEL

Tel. Garry 2073

AVOCAT — NOTAIRE

400 Electric Railway Chambers, Winnipeg

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Prescriptions...

Si la facilié d'un équipement moderne, la connaissance et l'expérience, ainsi qu'un assortiment considérable de

Drogues Pures

comptent pous quelque chose, apportez-nous vos prescriptions.

R. A. McRUER

Pharmacien-Opticien

Téléphone Main 5604

Saint-Boniface, Man.

Le véritable et seul Authentique. Méfiez-vous des imitations vendues d'après les mérites du LINIMENT MINARD

Minard's Liniment Co. Ltd

M. GRYMONPRE & P. FONTAINE

51 Avenue Provencher

TELEPHONE MAIN 4930

ENTREPRISE D'ELECTRICITE

Fournitures d'Appareils et Installation telles que: Poêles Electriques, Moulins Laver, Fers à Repasser, Ventilateurs Lampes Tungsten.

Estimations fournses sur application

Jos. Turner, prés. G. Clarke, Sec.-Trés

STANDARD PLUMBING CO'Y

Ingénieurs de systèmes de chauffage et de ventilation, plombiers hygiéniques, posent les appareils d'éclairage au gaz, etc.

No. 296, rue Fort, Winnipeg, Man. Téléphone Main 529

Gérant, J. R. Turner, 46 ave. Provencher, St-Boniface, Tél. M. 8132

Marchands en gros pour tout ce qui regarde les plombiers et les appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur.

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

LA POUDRE A LAVER GOLD DUST NETTOIE TOUT

Elle fait l'ouvrage plus à fond que le savon ou tout autre produit affecté au nettoyage—en deux fois moins de temps et avec la moitié moins d'efforts.

Faites que tout reluise à la maison, et facilitez votre travail à l'aide de la poudre

GOLD DUST

pour nettoyer tout ce qui se presente—le linge et la vaisselle, les planchers et les portes, les pots et les chaudrons, les vitres et les boiseries.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE SAVON, DE BORAX, DE SOUDE, D'AMMONIAQUE, DE NAPHTE, DE PÉTROLE ET D'AUTRES INGRÉDIENTS ÉTRANGERS, AVEC LA "GOLD DUST." ELLE FAIT TOUT L'OUVRAGE À ELLE SEULE.

Emplois variés de la Gold Dust. — Lavage du linge et de la vaisselle, récurage des planchers, nettoyage des boiseries, des prélarts, de l'argenterie et des objets en ferblanc, polissage du cuivre, nettoyage du bain, des tuyaux, etc., adoucissement de l'eau et préparation du plus beau savon mou.

Preparé par The N. K. Fairbank Company, Montréal—fabricants du "Savon Fairy."

Canadian Northern Railway

EXCURSIONS

à Vancouver, Victoria, Westminster, B.C.

Nouvelle Route pour les Coter du Pacifique

Convois éclairés à la lumière électrique

Chars d'observation

Laisse Winnipeg dimanche, mercredi, vendredi, à 10.30 p.m.

Billets d'excursion bous pour retourner jusqu'au 30 avril 1916

Pour informations et billets, adressez-vous aux agents du Canadian Northern.

R. CREELMAN,
Agent général des passagers, Winnipeg, Man.

UNE BONNE CHOSE A SAVOIR

C'est que vous pouvez avoir des FACTURES, ETATS DE COMPTES, ENVELOPPES, ENTETES DE LETTRES, CIRCULAIRES, CARTES D'AFFAIRES, et FORMULES DE TOUS GENRES, au prix ordinaire, et le travail de notre atelier est de qualité supérieure. Attention spéciale aux commandes par la poste.

Le Manitoba — 42 Avenue Provencher, Téléphone: Main 3377

Shiloh's Cure — Quickly stops coughs, cures colds, heals the throat and lungs, 25 cents

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Chronique de la Province

LE PAS, Man.

M. Gallidy, arpenteur du gouvernement, qui divise les terres de la rivière Carotte, a reçu un télégramme du département, l'avisant de continuer l'arpentage de ces terres. Il pense que le département ouvrira, ces terres à la colonisation au printemps.

—Aujourd'hui 2e février avait lieu l'entrée des classes dans la nouvelle école publique qui a coûté la somme de $50,000. Cet édifice, le plus beau du Pas, construit tout en briques rouges est pourvu de toutes les accommodations modernes, a huit classes pouvant contenir 50 élèves chacune, chambres pour les institutrices, système de chauffage à la vapeur, éclairée à l'électricité et un système de ventilation mu par l'électricité, salles de bains pour les enfants, etc., etc. Cette école construite pour 400 élèves ne sera fréquentée que par 110 environ, avec cinq institutrices enseignant présentement. La commission scolaire a compté avoir les enfants de l'école bilingue, qui se chiffrent à 105; mais les Canadiens-français et les Anglais catholiques ne pouvant espérer que leurs enfants recevraient une éducation essentiellement catholique et les Canadiens-français ne pouvant espérer que la langue française y seraient enseignée à leur satisfaction, se sont décidés à garder leurs enfants dans leur école qu'ils auront à soutenir de leur argent, tout en payant quand même les taxes pour l'école publique. En 1915, lorsque la commission scolaire décida de construire cette école de $50,000 les catholiques, par l'entremise de Sa Grandeur Mgr Charlebois, représentèrent à la commission scolaire qu'il n'était pas nécessaire de construire une école si considérable; que si elle comptait sur les enfants catholiques elle pouvait être assurée que jamais les enfants catholiques n'iraient à l'école publique. La commission scolaire, malgré cette affirmation, fit construire l'école et maintenant elle n'a que 110 enfants à mettre dans son immense édifice qui peut contenir 400 enfants, facilement. Les enfants de l'école bilingue, qui sont au nombre de 105 restent dans leur école qui maintenant est une école complètement séparée et soutenue par les deniers des catholiques. Les deux institutrices de l'école bilingue, engagée par la commission scolaire quittent l'école bilingue et vont à l'école publique, sans élèves: leurs élèves restent dans leur école et deux Sœurs Grises et Mlle Bire prennent la direction de l'école séparée.

—Nous Canadiens-français de LePas, nous associons de tout cœur aux nôtres de Saint-Boniface et du Manitoba, dans la revendication de leurs droits scolaires, et si nous ne pouvons, vu les 500 milles qui nous séparent, nous joindre à eux de corps, nous le faisons par la pensée, par le cœur.

Terre a vendre.

Un quart de section d'excellente terre situé à 1½ de l'église et de l'école de Ste-Rose du Lac, maison en log 16x20 avec cuisine 12x14; étable en log 20x24; 60 acres actuellement en culture et toute la terre cultivable; clôturée avec deux fils de fer barbelé, piquets d'épinette rouge; la région est toute colonisée. Une chance exceptionnelle. Prix $1600, dont $500 seulement comptant; la balance à termes étendus. S'adresser à Noël Bernier, avocat, 401 Somerset block, Winnipeg.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

CONFERENCE

Le dimanche soir, 12 mars, à 7 heures et demie une conférence avec vues animées sur St Vincent-de-Paul, Ozanam et son œuvre, sera donnée par M. Jules Collot, sous les auspices de la Société St Vincent-de-Paul de la paroisse du Sacré-Cœur. La chorale chantera quelques morceaux appropriés.

Tous les amis des pauvres sont cordialement invités à y assister. L'entrée est gratuite, mais une quête sera faite pendant la soirée au profit de la St Vincent de Paul.

ALLIANCE FRANÇAISE

Demain soir à *l'Alliance Française*, M. le professeur T. H. Fraser parlera, en français, *sur Paris, aujourd'hui et autrefois*. Le conférencier illustrera son texte avec des projections lumineuses.

Mariage

Vendredi dernier, à trois heures et demie de l'après-midi, avait lieu dans la chapelle privée au presbytère de l'église du Sacré-Cœur, le mariage de M. Hector Héroux à Mlle Maria Saint-Pierre, de Winnipeg. Le Rév Père Portelance, curé, officiait. M. Jean Saint-Pierre, accompagnait sa fille et M. Alex. Gélinas, étudiant-en-droit, remplissait la même fonction auprès de M. Héroux.

Chez Nous ET autour de Nous

Des services anniversaires pour feu M. le curé Campeau, curé de Ste-Agathe, auront lieu à St-Adolphe le 15 du courant et à St-Norbert le 16.

"Bill Semeniuk a été trouvé coupable du meurtre de John Wysznowky en juin dernier à St-Clement; il a été condamné à mort par l'hon. juge Prendergast, qui préside les assises.

On est assez généralement porté à croire que le procès des anciens ministres va être ajourné encore une fois. Cependant le procureur-général de la Défense sont réticents à ce sujet. Sir Rodmond Roblin est encore en Californie; sa santé est chancelante.

M. Joseph Burke, qui était absent en Californie depuis quelques mois, est de retour à Winnipeg.

Mercredi le 15 mars, à 8 heures, aura lieu au couvent de Saint-Norbert une séance donnée par les élèves en l'honneur du curé de la paroisse, le Rév M. Cloutier; billets, 50 et 25 cts.

On nous prie d'annoncer que dimanche soir à huit heures et demie il y aura réunion des membres du club *Le Canada*, édifice National Trust, 325 rue Main. M. Lacerte et quelques autres adresseront la parole. Il y aura chant et musique.

Tribune Libre

Monsieur le Rédacteur
du *Manitoba*,

Voulez-vous m'accorder un peu d'espace pour dire un mot au sujet du vote qui sera pris lundi prochain sur la Prohibition ? On a fait paraître ces jours derniers un journal français à Saint-Boniface en faveur des gens de la boisson. Le journal ne dit pas par qui il est fait, mais il n'y a pas à se tromper, il est fait par ceux qui voudraient conserver les hôtels. Il n'est pas difficile de répondre à tous les prétendus arguments apportés par cette feuille, qui s'intitule *l'Avenir*. Tant qu'à dépenser tant d'argent, ces gens auraient pu être plus forts ! Il faut vraiment être osé pour présenter les hôtels et les bars comme protecteurs de la justice, de la liberté et de nos foyers ! Moi, j'appelle ça scandaleux et tout simplement ridicule. A ma connaissance les débitants de boisson n'ont jamais eu qu'un but et qu'une ambition, faire boire les gens le plus possible, afin d'en retirer le plus d'argent possible. C'est bien bon de nous dire que les hôteliers eux-mêmes désirent une amélioration des conditions actuelles, mais quand ont-ils essayé d'améliorer les choses? Jamais ils n'ont fait le moindre effort pour arrêter l'ivrognerie. Ils ont au contraire saoulé les gens sans se gêner. Leurs professions de dévouement à la tempérance arrivent trop tard pour être crues. A part des honorables exceptions les débitants de boissons enivrantes ont tout fait pour exaspérer les gens et les ranger du côté de la prohibition. Ce que je dis est si vrai que si le gouvernement avait fait voter les femmes sur la prohibition, les gens des hôtels auraient été absolument enterrés sous les votes. Tous les signes montrent que même sans les femmes l'Acte Macdonald va être voté par une immense majorité.

L'Avenir dit que les commerçants de liqueurs payent des taxes au gouvernement et que ces taxes seront payées à l'avenir par le peuple si la prohibition passe Dire une chose pareille c'est dire une simplicité, car si les commerçants de liqueurs payent des taxes au gouvernement, où prennent-ils l'argent, sinon dans les poches de ceux qu'ils font boire ? Avec la nouvelle loi, la différence qu'il y aura c'est que beaucoup de pères de famille payeront tout de même ces taxes, mais au lieu de vider ensuite leurs poches à l'hôtel, il leur restera assez d'argent pour acheter du pain et pour habiller convenablement les enfants.

Ensuite il y aura plus de paix dans les familles et moins de désordres. Pour moi, je consens à ne plus aller à l'hôtel, où j'ai mis les pieds souvent, je l'avoue. Quand je voudrai prendre quelque chose je le ferai à la maison. Tous les hommes raisonnables trouveront que c'est satisfaisant. Le commerce de la boisson n'a jamais rien donné de bon au public, et sous certains rapports il a causé de grands malheurs. Nous avons une chance de le faire disparaître. C'est pour cela qu'il faut voter pour l'Acte Macdonald malgré les dires si faciles à refuter d'un journal comme *l'Avenir*, qui n'a pas même une signature pour se présenter dans nos familles.

Les partisans des hôtels nous citent à l'appui de leurs dires des opinions de l'extérieur, comme celle de Chamberlain et du cardinal Gibbons. Or, premièrement, chaque pays a ses conditions spéciales, selon le lieu et le temps; deuxièmement, ces opinions sont très souvent tronquées et arrangées pour la circonstance; troisièmement, j'aime mieux l'opinion de mon propre curé, qui est sur place et sait ce qu'il faut mieux que toutes les prétendues autorités de l'extérieur.

J'ai abusé de votre espace, Monsieur le Rédacteur, mais c'est pour une bonne cause.

CITOYEN.

Saint-Boniface, 6 mars 1916.

Les RR. PP. Oblats

Nous lisons dans le *Canadien-français*, la pimpante et intéressante feuille de la Société St-Jean-Baptiste d'Edmonton — feuille dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs—la lettre suivante écrite par l'honorable Wilfrid Gariépy. C'est un bel éloge des Oblats; et l'honorable ministre peut en parler avec autorité puisqu'il vit depuis longtemps dans cette ville d'Edmonton où les fils de Mgr de Mazenod sont établis depuis longtemps et d'où ils font rayonner bien au loin leur action bienfaisante :

Cent années — un souffle de Dieu, un siècle pour ses créatures — ont passé depuis que l'univers catholique émerveillé a vu naître et ses propager l'illustre cohorte de conquérants des âmes recrutés par l'immortel de Mazenod.

C'était en 1816: il semblait que les orgies révolutionnaires et l'absolutisme impérial de Bonaparte avaient tué toute initiative évangélique et corrompu à sa source même — la France croyante et soumise à la Rome de Pierre—le dévoûment des apôtres et des croisés.

Erreur, les Oblats de Marie Immaculée, dignes héritiers de la tradition catholique, se lèvent à l'appel de leur fondateur comme des revenants d'un autre âge, génération non entamée par les vilenies voltairiennes ou mêmes gallicanes, nourrissant comme les Chrétiens des Catacombes une foi d'enfant en Dieu et dans ses desseins providentielles, un amour de mère pour les humbles, les pauvres et les déshérités.

Ils ne sont qu'une poignée, mais ouvriers du Seigneur énergique autant que modestes, ils se révèlent bientôt géants par la persévérance dans l'effort et la fécondité des résultats.

Vingt-cinq ans de résidence à Edmonton, et mon titre de président d'honneur de votre société me donnent droit d'évoquer les états de service des Oblats dans l'Ouest Canadien.

1816: c'était au lendemain des despotismes de Craig et des courageuses revendications de Plessis et de Papineau. De la Rivière Rouge aux Montagnes Rocheuses s'étendait une contrée inculte et vierge de toute civilisation. Avec le coureur de bois s'introduisait le missionnaire oblat; le découvreur même ne fut souvent qu'un compagnon des Taché, des Grandin, des Lacombe.

Notre Société St-Jean-Baptiste d'Edmonton, fondée en 1891 avec M. Georges Roy comme premier président eut à son origine Mgr Grandin comme patron et le bon Père Fouquet pour chapelain. Tous nos progrès religieux et nationaux sont intimement liés à l'histoire de la Congrégation des Fils de Mazenod.

Pourquoi alors l'association dont vous êtes le premier officier ne déciderait-elle pas de rendre un hommage public et officiel à l'Ordre des Oblats à l'occasion du centenaire de leur existence.

Cette fête aurait un caractère qui permettrait à notre élément de se rallier comme un seul homme au souvenir d'une époque glorieuse, de s'incliner devant les mérites incontestables du prêtre doublé du citoyen et de célébrer dans la paix et l'union des cœurs la foi catholique et le patriotisme canadien-français sous l'égide du drapeau britannique.

Bien à vous,
WILFRID GARIEPY.

Après l'assemblée nationale du 25 février à Saint-Boniface

. . . .

Le résultat fut qu'on sortit de là plus fort, confiant dans le dévouement et la compétence de ceux qui ont bien voulu accepter de se faire le porte étendard de notre cause sacrée. Ceux-ci peuvent être assurés du concours tant moral que matériel de tous les Canadiens-français du Manitoba et du Canada.

Que l'union parfaite s'effectue parmi nous tous, et nous saurons bien faire respecter la devise britannique: "Dieu et mon Droit."—*Norwood Press* (colonne française.)

LES ECOLES BILINGUES

(*La Patrie*)

Le *Star*, de Montréal, dans un article sur le nouveau programme de piraterie de l'Allemagne, exprime l'avis que Berlin avait sans doute projeté d'inaugurer cette nouvelle période de terrorisme par la prise de Verdun, qui aurait jeté l'épouvante dans les pays neutres et les aurait induits à accepter avec soumission cette politique impliquand la violation préméditée de leurs droits. Par suite, le confrère croit que, parce que la résistance de Verdun a été victorieuse, le torpillage à vue des navires marchands ne sera pas pratiqué avec la rigueur que se proposaient d'y mettre les modernes barbares, et le *Star* conclut par ce paragraphe :

"L'humanité obtiendra peut-être un sursis. Et l'humanité fera bien de se rendre compte que sa sécurité, la protection de ses libertés et de tout ce qu'elle a de plus cher est aujourd'hui aux mains de ces hommes stoïques, portant l'uniforme horizon, qui affrontent sans fléchir ce destructeur ouragan de fer dans le nord de la France, et exécutent des ordres donnés dans cette langue que certains de nos gouvernements provinciaux cherchent, juste à ce moment, à proscrire et à humilier."

Nos concitoyens anglais de l'Ontario pourront méditer sur cette expression d'opinion, qui n'émane pas des Canadiens-français de Québec, mais d'un des organes les plus autorisés de la population anglaise de cette province.

C'est une continuelle provocation !

(*Le Soleil*)

Québec, 1er mars 1916.

Nous lisons dans le *Soleil*, l'organe du parti libéral à Québec :

Chaque fois que l'un des nôtres se lève pour réclamer ce qu'il estime être légitime et parfaitement naturel: une répartition équitable des emplois publics, principalement dans notre bonne province de Québec, on est certain qu'aussitôt quelque confrère anglais—et généralement c'est le *Chronicle* de Québec—se met à pousser des cris d'orfraie et à dénoncer *"ces appels aux jalousies de race."*

Il est bien curieux de constater comme, en toute circonstance, nos amis anglo-saxons — du moins ceux qui prétendent mener et représenter l'opinion publique chez eux—jouent la comédie du chasseur attaqué par le lapin et conséquemment obligé, en légitime défense, de tirer dessus.

Dans Ontario, très gravement, et à l'unisson, nos frères de langue anglaise, libéraux comme conservateurs, répètent que le seul objet des mesures concernant l'enseignement du Français prises par le gouvernement provincial a été de *"défendre la langue anglaise"* ignorée ou insuffisamment cultivée dans les écoles bilingues.

C'est la même argumentation au Manitoba. C'est pour défendre les droits de la langue anglaise que le gouvernement libéral vient de biffer d'un trait de plume le droit à l'enseignement bilingue.

En fait, et sans discussion possible pour les gens simplement de bonne foi, ces messieurs, les meneurs de cette campagne anti-française ne peuvent se résoudre à laisser tranquilles les Français se développer en paix comme si le seul développement de l'élément français constituait à leurs yeux effarés un danger pour l'avenir du Canada !

Le president Wilson ne se laisse pas intimider

(*La Presse*)

Le président Wilson a donné avis au Congrès, hier soir, qu'il ne continuerait pas les négociations au sujet de la guerre sous-marine allemande, tant que les Chambres ne se seront pas exprimées clairement sur l'opportunité ou la non-opportunité d'un avertissement défendant aux Américains de prendre passage sur les navires armés appartenant aux nations belligérantes.

Depuis quelque temps, l'action du président est paralysée par des critiques de toutes sortes dont plusieurs membres importants du Congrès sont surtout responsables. M. Wilson a décidé de mettre fin, une fois pour toutes, à cette situation ennuyeuse, en demandant aux représentants du peuple de définir l'attitude qu'ils prendraient eux-mêmes vis-à-vis de l'Allemagne, s'ils étaient à sa place. Il ne veut pas d'un simple vote de confiance sur sa manière de traiter la politique étrangère. Il tient à ce que tous ceux qui ont charge de gouverner la république prennent leur part de responsabilité sur la question des relations germano-américaines.

La tactique de M. Wilson n'est pas seulement habile, elle décharge sa conscience d'un énorme poids et met ses adversaires avoués ou déguisés dans l'obligation de cesser de faire du capital politique avec un problème aussi scabreux que celui de la future attitude des Etats-Unis à l'égard des empires du Centre.

Dans l'état où en sont les choses, les Etats-Unis ne pourront prendre en considération les dernières assurances du comte Bernstoff, si belles et si satisfaisantes qu'elles puissent être. C'est dire aussi que, dans l'intervalle, les propositions allemandes relatives au *Lusitania* ne pourront être acceptées.

Si la majorité du Congrès est d'avis que M. Wilson doit reprendre les négociations et donner suite au programme qu'il a jusqu'à présent suivi, elle n'a qu'à le lui faire savoir, et il n'y aura plus de confusion ni de malentendu possibles sur la manière d'orienter la politique étrangère des Etats-Unis. Il est temps que, sur une question d'une telle importance, les politiques américains prennent une position bien nette et bien tranchée, et fassent cesser les malaises financiers et commerciaux qu'ont entraînés leurs hésitations et leurs dissidences inopportunes.

Quels que soient les résultats du dernier acte de M. Wilson et de son défi au Congrès, il n'y a pas la moindre raison de s'alarmer, en Canada ou aux Etats-Unis. Si le président ne réussit pas à amener les représentants du peuple américain à la juste compréhension de leurs plus chers intérêts d'ordre matériel et moral, les Etats-Unis auront la paix avec l'Allemagne et en seront quittes pour une reculade humiliante. Si, au contraire, M. Wilson est soutenu dans les efforts qu'il a faits et qu'il entend faire à l'avenir pour sauvegarder, avec le respect dû aux lois internationales, toutes les libertés et les droits américains, la pire chose qui pourra survenir, à défaut d'une victoire diplomatique américaine, sera une rupture entre Berlin et Washington.

Cette dernière éventualité ne serait pas si effravante, après tout. Elle permettrait aux Etats-Unis de prendre possession de la magnifique flotte de commerce allemande, qui est immobilisée dans les ports américains, et fournirait du coup à nos voisins un moyen excellent d'augmenter leurs exportations. Elle mettrait, en plus, sur l'Atlantique une foule de croiseurs américains qui seraient une source de protection pour le commerce océanique du Canada.

Carmen Sylva

Une dépêche de Bucarest à l'agence Reuter, par voie d'Amsterdam annonce que la reine mère Elizabeth de Roumanie, connue dans le monde des lettres sous le pseudonyme de Carmen Sylva, est morte le 9 février.

LA GUERRE

Paris, 2.—Les attaques d'infanterie ont cessé, pour le moment du moins, à Verdun; seule l'artillerie est en action.

Le Kaiser a quitté le front de Verdun pour retourenr en Allemagne.

* * *

Rien de spécial ailleurs.

* * *

Paris, 3.—Les Allemands ont recommencé une vigoureuse attaque au nord de Verdun. Les Français répondent avec une égale vigueur.

Les combats d'artillerie et de mines sont violents à plusieurs endroits du front.

Près de Ypres les Anglais reprennent 800 verges de tranchées.

* * *

Paris, 4.—Les Français prennent l'offensive à leur tour et délogent les Allemands d'une partie du terrain qu'ils avaient occupé près de Douaumont. Berlin admet ce recul.

* * *

Paris. — 3,810 personnes ont perdu la vie lorsque la *Provence* a sombré dans la Méditerrannée le 26 février. C'est le plus grand désastre maritime des temps modernes.

* * *

Les Russes du Caucase font des progrès rapides depuis quelques jours.

* * *

Paris, 6.—L'ennemi ne peut plus avancer à Verdun; la forteresse française paraît définitivement sauvée.

Ailleurs les combats d'artillerie continuent.

* * *

Les Russes s'emparent de la ville de Bijar, en Perse.

* * *

Paris, 7.—Les Allemands occupent le village de Forges, à l'ouest de la Meuse; l'artillerie française les empêche d'avanter plus loin.

Le combat est aussi très violent en Champagne, où l'ennemi lance des jets de liquide enflammé.

Au total la situation reste la même.

* * *

Le raid des zeppelins sur la côte anglaise dimanche soir cause 45 décès.

* * *

Les Russes continuent à remporter de grands succès dans le Caucase.

Paris, 8.—Les Allemands occupent le village de Fresne et le sommet 265, dans la région de Verdun; ils font cependant des pertes sérieuses. Ailleurs combats d'artillerie.

* * *

Rien de spécial ailleur.

PLUS DE 3,000 VICTIMES SUR LA "PROVENCE"

LA PERTE DE CE CROISEUR AUXILIAIRE AFFECTE AU TRANSPORT DES TROUPES A SALONIQUE CONSTITUE LE PLUS GRAND DESASTRE MARITIME DES TEMPS MODERNES.

Paris, 4—Le ministre de la Marine de France annonçait hier qu'il y avait 4,000 personnes à bord de la *Provence* quand elle fut coulée en Méditerrannée le 26 février ; l'état-major du 3e régiment d'Infanterie Coloniale, le 3e bataillon, la 2e compagnie du 1er bataillon, la 2e compagnie des mitrailleurs et la compagnie Hors Range de ce régiment.

Comme le ministère de la Marine annonçait le 29 février que le nombre des survivants était de 870 on en conclut qu'il y a 3,130 pertes de vie.

Voici d'ailleurs ce communiqué :

"Le croiseur auxiliaire *La Provence* qui transportait des troupes à Salonique a été coulé en Méditerrannée le 26 février : 296 survivants ont été ramenés à Malte et environ 400 à Melos, sauvés par les navires français et anglais appelés par télégraphie sans fil.

On n'a vu aucun sous-marin ni avant ni après le naufrage. *La Provence* était armée de 5 canons, de 14 centimètres, 2 de 57 millimètres et 4 de 47 millimètres."

C'est le plus grand désastre maritime des temps modernes. Jusqu'à présent le plus grand nombre de victimes avait été enregistrés lors du désastre du *Titanic* frappé par un iceberg le 14 avril 1912 : il y eut 1,595 noyés.

Le vapeur *Lusitania* qui fut torpillé par un sous-marin allemand le 7 mai 1915, eut 1,206 victimes. En juin 1904, quand le *Général Slocum* brûla sur l'East River, on compta 1,000 victimes.

La collision de la *Bourgogne* avec le vapeur *Cromartyshire*, le 4 juillet 1898, coûta la vie à 580 personnes. Mille personnes se noyèrent lors du naufrage du vapeur japonais *Kicker Maru*, le 28 septembre 1912.

L'incendie du *Volturno*, le 9 octobre 1913, causa la perte de 136 passagers.

Enfin, mille personnes se noyèrent le 29 mai 1914 dans le Saint-Laurent quand *l'Empress of Ireland* vint en collision avec le charbonnier danois *Storstad*.

Jean Mounet-Sully, doyen de la Comédie Française meurt en France

Paris, 3.—Jean Mounet-Sully, le célèbre artiste dramatique français vient de mourir à l'âge de 75 ans. Il était le doyen de la Comédie-Française. L'illustre tragédien était né à Bergerac, en 1841. Il fit ses études dans sa ville natale, puis à Toulouse. S'étant rendu à Paris pour y faire son droit, il prit des leçons de Ballande et entra au Conservatoire, dans la classe de Bressant. Il en sortit en 1868, avec un premier accessit de tragédie et un deuxième prix de comédie. Cette même année, il avait débuté à l'Odéon dans le "Roi Lear." Lieutenant des mobiles de la Dordogne à l'armée de la Loire (1870-1871), il parut, après la guerre, aux Matinées-Ballades où il fut très remarqué.

Emile Perrin l'engagea à la Comédie-Française, en 1872, et l'y fit débuter avec éclat dans Oreste d'"Andromaque" et Rodrigue du "Cid." En 1873, il créa Didier de "Marion Delorme" et l'année suivante, il était sociétaire. Depuis lors, Mounet-Sully a occupé autant de succès que de rôles. Mais Oreste, Hamlet et surtout Oedipe-roi sont ses créations les plus hautes.

Mounet-Sully a fait de jolis vers, ébauché des drames et prononcé plusieurs discours. Il devint le doyen de la Comédie après la retraite de Got, en 1894.

Dans quel oeil ?

Au front: un capitaine d'artillerie abaisse sa longue-vue, la passe à un artilleur et lui dit :

—Vous voyez là-bas, à 3 kilomètres, cet officier allemand? Envoyez-lui donc un obus... dans l'œil.

Le soldat a de la dignité professionnelle. Calme, il observe, puis, rendant la longue-vue :

—Dans quel œil, mon capitaine, le droit, le gauche ?

THEATRES

Walker.—Jeudi soir assemblée publique au sujet du Référendum. Vendredi et samedi, vues animées; "My Old Dutch" par Albert Chevalier; la semaine prochaine: vues officielles de l'armée canadienne au front; on y verra aussi l'échange des prisonniers de la guerre, et principalement de la bataille de Ypres.

Winnipeg. — Pour la semaine prochaine représentation de vues ayant déjà paru au Walker, "The Birth of a Nation"; un orchestre spécial accompagne cette compagnie; prix: de $1.50 à 25c; représentation l'après-midi et le soir.

A l'*Orpheum*, rue Fort—Vaudeville; matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs.; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix: matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Pour la semaine du 13 mars, Henri DeVires, artiste qui jouera "A Case of Arson"; Vinie Daly, chant et danse; musique spéciale; "The Girl in the Moon"; Andy Rice et Rice, dans "My First Anniversary"; Mason et Murray, (solos et duos); "The Two Tom Boys", dans "Bumsti et Bumsti"; vues et orchestre.

Dominion, Ave. Portage Est. Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir. les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine :

"A Pair of Sixes"; la semaine prochaine, "The Right of Way."

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main ; trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Raff et Golden; comédie musicale de 10 personnages; Sprague et McNeece, sur patins à roulettes; Harry Gilbert, comédien, Hyman Alder et Cie. dans la comédie "Salomon Bargain"; les trois frères Hicky, acrobates.

Notice of Dissolution of Partnership

Notice is hereby given that the partnership heretofore subsisting between us, the undersigned, as "Grocers and Butchers" in the City of St. Boniface, Province of Manitoba under the firm name of "Lamontagne Maher & Co." has this day been dissolved by mutual consent.

All debts owing to the said partnership are to be paid to Gustave Aimé Maher at 25 Provencher Avenue, in the City of St. Boniface, Manitoba, and all claims against the said partnership are to be presented to the said Gustave Aimé Maher, by whom the same will be settled.

Dated at St. Boniface, Manitoba, this first day of February A. D. 1916.

Witness: Mélina Lamontagne
J. A. Marion G. A. Maher.
17-19

Cité de St. Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.)

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront faites, la Cité émettra des débentures spéciales et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage le côté de la rue où partie de rue où (sur les propriétés faisant front sur l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de sept ans; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent (6%) par année, et à un pour (1%) cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi (4½%) pour cent par année.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les 3-5 en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage.

Les travaux projetés et les rues ou parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits sont comme suit :

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté ouest de la rue Youville, de la rue Marion à la rue Horace. Coût approximatif—$320.00.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté ouest de la rue Youville, de la rue LaRivière à la rue Carrière. Coût approximatif—$1076.70.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.,
le 6 mars 1916.